



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

PROCES-VERBAL

Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 03 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par Monsieur Le Maire, par mail, en date du 29 mars 2024, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire

Mmes ALVES-TEIXEIRA Florence, PILLON-CARRARA Marie Laurence, BERENGER Coralie,

Mrs BONNEAU Alain, FREMONT Jean Pierre, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent, WALBECQ Jessie, Le ROUZIC Yoann,

Absents (e) excusés (e) :

Mmes GENAUX Fanny,

Absents(e) non excusés(e) :

Mrs DELHOMMEAU Jean Marc, DEOM Frédéric, Mme RICHARD Valérie,

Pouvoirs :

Mmes GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre),

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Secrétaire de séance : M BONNEAU Alain

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes Pierre Marie LE FOLL à Angicourt <i>Délibération 2024-08</i>	Mme PILLON-CARRARA Marie Laurence	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pourvoir à M FREMONT Jean Pierre) APPROUVE ✓ La convention de mise à disposition de la salle des fêtes Pierre Marie LE FOLL RAJOUTE ✓ Mesures sanitaire et santé public: En état d'urgence sanitaire respecter les règles édictées par les instances concernées, dans l'intérêt de l'ordre et de la santé public.
Règlement Intérieur de la Salle des Fêtes Pierre Marie LE FOLL à Angicourt <i>Délibération 2024-09</i>	Mme PILLON-CARRARA Marie Laurence	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pourvoir à M FREMONT Jean Pierre) APPROUVE ✓ Le Règlement Intérieur de la salle des fêtes Pierre Marie LE FOLL RAJOUTE ✓ Vidéo projecteur dans « l'annexe 1 du Règlement Intérieur »
Rapport d'activité 2023 EPFLO <i>Délibération 2024-10</i>	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pourvoir à M FREMONT Jean Pierre) PREND ACTE ✓ Du rapport d'activité 2023 EPFLO

<p>Compte de Gestion 2023 Assainissement <i>Délibération 2024-11</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre)</p> <p style="text-align: center;">DECLARE</p> <p>✓ Que le Compte de Gestion Assainissement 2023 dressé par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part</p>
<p>Compte Administratif 2023 Assainissement <i>Délibération 2024-12</i></p>	<p>M FREMONT Jean Pierre</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre), sous la Présidence de M FREMONT Jean-Pierre, M Le Maire ayant quitté la séance,</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>✓ Le Compte Administratif 2023 Assainissement comme suit : Le Résultat de clôture de la Section d'Exploitation s'élève à : ❖ - 7 229.50€ Le Résultat de clôture de la Section d'Investissement s'élève à : ❖ 212 035.96€</p>
<p>Compte Administratif 2023 Assainissement Affectation du Résultat <i>Délibération 2024-13</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme GENAUX Fanny (pouvoir M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir M FREMONT Jean Pierre),</p> <p style="text-align: center;">AFFECTE</p> <p>✓ Les Résultats de l'exercice 2023 Assainissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Inscription de - 7 259.50 € en Section d'Exploitation au Budget Primitif 2023 DF 001- Résultat reporté en Dépenses ❖ Inscription de 212 035.96€ en Section d'Investissement au Budget Primitif 2023 RI 002 – Résultat reporté en Recettes ❖ RAR de 208 175.96€ au Budget primitif DI chapitre 21
<p>Budget Primitif 2024 Assainissement <i>Délibération 2024-14</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre)</p> <p style="text-align: center;">ADOpte</p> <p>✓ Le Budget Primitif Assainissement 2024, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en Section d'Exploitation qu'en Investissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BP 2024 dans sa globalité : 262 000.00€ <ul style="list-style-type: none"> ○ SI : 231 000.00€ ○ SE : 31 000.00€
<p>Compte de Gestion 2023 Commune <i>Délibération 2024-15</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre),</p> <p style="text-align: center;">DECLARE</p> <p>✓ Que la Compte de Gestion Commune 2023 dressé par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>
<p>Compte Administratif 2023 Commune <i>Délibération 2024-16</i></p>	<p>M FREMONT Jean Pierre</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre) sous la Présidence de M FREMONT Jean-Pierre, M Le Maire ayant quitté la séance,</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>✓ Le Compte Administratif 2023 Commune comme suit : Le Résultat de clôture de la Section de Fonctionnement s'élève à : ❖ 611 340.56€ Le Résultat de clôture de la Section d'Investissement s'élève à : ❖ - 25 627.58€ Et un besoin de financement de 25 627.58€</p>

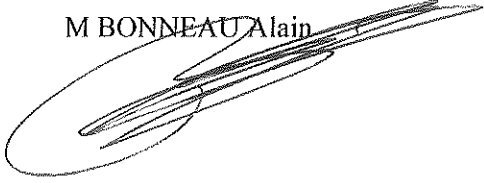
<p>Compte Administratif 2023 Commune Affectation du Résultat <i>Délibération 2024-17</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 « abstention » M RUHAUT Laurent <p style="text-align: center;">AFFECTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscription de 25 627.58€ en section d'investissement (article 1068) pour couvrir le besoin de financement, ✓ Et de reporter le solde soit 611 340.56€ en section de fonctionnement (résultat reporté R002).
<p>Budget Primitif 2024 Commune <i>Délibération 2024-18</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre),</p> <p style="text-align: center;">ADOPTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le budget primitif Commune 2024, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en investissement <i>comme suit :</i> <p>BP 2024 dans sa globalité : 3 468 000.00€ SI : 2 060 000.00€ SF : 1 408 000.00€</p>
<p>Taux de Taxes Directes Locales 2024 <i>Délibération 2024-19</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel) Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre)</p> <p style="text-align: center;">MAINTIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les taux des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2024 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Foncier bâti taux communal : 40.59% ❖ Foncier non bâti taux communal : 82.39% ❖ Taxe d'habitation taux communal : 8.44%
<p>Subventions communales 2024 pour les Associations + Subvention CCAS <i>Délibération 2024-20</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Majorité pour l'Association APEA montant accordé 1 000€ ✓ Unanimité pour l'Association ASA montant accordé 1 750€, M Le ROUZIC ne prend pas part au vote ✓ Unanimité pour l'Association Bibliothèque montant accordé 3 000€, Mme PILLON-CARRARA Marie Laurence ne prend pas part au vote, ✓ Majorité pour l'Association Angicourt Fêtes et Loisirs montant accordé 800€, M BONNEAU ne prend pas part au vote ✓ Unanimité pour l'Association ENVOL montant accordé 150€ ✓ Majorité pour l'Association FOYER RURAL montant accordé 2 500€ avec : <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 « abstention » M RUHAUT Laurent ✓ Unanimité pour l'Association Amicale des Pôts Agés Clermont Senlis montant accordé 200€ ✓ Majorité pour l'Association Les Amis Festifs d'Angicourt montant accordé 200€ avec : <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 «contre» M FREMONT Jean Pierre ❖ 2 «abstentions» M RUHAUT Laurent, M Le ROUZIC Yoann <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>D'accorder aux Associations les montants des subventions selon le vote ci-dessus.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre)</p> <p style="text-align: center;">ACCORDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le montant de la subvention au profit du budget CCAS 2024 par la commune dont le montant s'élève à 14 000€ ✓ Cette somme sera inscrite au budget correspondant de l'exercice.

<p>Adhésion au Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide <i>Délibération 2024-21</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel) Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre),</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'adhérer au groupement de commande relatif au marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide, <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La convention constitutive du groupement de commandes désignant la CCPOH coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
<p>Proposition d'achat Parcelle E316 <i>Délibération 2024-22</i></p>	<p>M Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre),</p> <p style="text-align: center;">RECONNAIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'intérêt public de l'acquisition de la parcelle E316 d'une superficie de 160 m2, <p style="text-align: center;">ACCEPTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'acquisition de la parcelle E316 de 160 m2 comme énumérée ci-dessus, <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ M Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération concernant l'acquisition de la parcelle E316 de Monsieur ALVAIN Pascal au prix de cent soixante euros (160 €), <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Que les dépenses inhérentes à l'acquisition de la parcelle E316 seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
<p>Projet de Modification Simplifiée n°1 du PLU <i>Délibération 2024-23</i></p>	<p>M RUHAUT Laurent</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre),</p> <p style="text-align: center;">VALIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU tel que présenté dans la notice de présentation, ✓ La durée de consultation du public retenue est de 2 mois, ✓ La prolongation du délai de consultation du public jusqu'à fin août 2024, considérant que le délai de 2 mois se termine pendant la période estivale, ✓ Les jours et horaires de mise à disposition des documents à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Mardis et Jeudis de 15h30 à 17h00 • Samedis de 9h00 à 11h30 ✓ Les voies d'information du public et de mise à disposition du projet retenues sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Affichage panneaux municipaux, Site internet de la commune.
<p>La Loi d'accélération pour les énergies renouvelables APER -Loi APER définition de ZAER <i>Délibération 2024-24</i></p>	<p>M RUHAUT Laurent</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre)</p> <p style="text-align: center;">VALIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le projet de zonage proposé <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le délai de concertation du public proposé à 2 semaines <p style="text-align: center;">ACTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La période de concertation proposée du 08/04/2024 au 20/04/2024 <p style="text-align: center;">DEFINI</p>

		<ul style="list-style-type: none">✓ Les horaires de consultation, à savoir les mardis et jeudi de 15h30 à 17h00 et les samedis de 09h00 à 11h30, AFFECTE✓ Les voies d'information du public et de mise à disposition du projet (panneaux affichage municipal site internet de la collectivité).
--	--	---

La séance du Conseil Municipal est levée à 20H45

Le Secrétaire de Séance
M BONNEAU Alain



Le Maire
Michel DELAGRANGE

